La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

953e M. HOSTE Emile, rue Saint-Augustin, 52, à ARMENTIÈRES.

954e M. LOUIS Auguste, rue Jean Jaurès, à LIEVIN.

Du 955e au 1004e prix (50 prix) : Un cellier plaqué or, valeur 31 francs.

955e M. LHOTE Théodore, rue du Faubourg de Roubaix, cour Ste-Jeanne d'Arc, 11, LILLE.

956e Mme MONVOISIN Eugénie, vins en gros, à DOUVRIN.

957e M. VAN SPEYLROCK Eugène, rue de Lens, 27 à LILLE.

958e Mme PIENS Eugénie, rue Philadelphie, 132, à LILLE.

959e Mlle BONAMIS Marie, rue Mirabeau, 3, à LOOS.

960e Mme DELEFORGE Marthe, rue de Don, à WAVRIN.

961e Mlle BRICOUT Marcelle, rue de l'Eglise, à ESNES.

962e Mme DEVRIENDT Carmen, rue Fontenelle, 21, à LILLE.

963e Mme MISSY Hélène, avenue de Bretagne, 82, à LILLE.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 120.250 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 14.865.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

» Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

» Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Une affaire d'infanticide à Boulogne-sur-Mer

Le cadavre d'un nouveau-né a été découvert par un ouvrier

Hier matin, un ouvrier intrigué par un paquet ensanglanté, déposé au pied de la falaise, vers la rue Jules Lecomte, à Boulogne, l'ouvrit et y découvrit le cadavre d'un nouveau-né du sexe féminin, dont le cou était entouré d'une manche de camisole, ayant, sans nul doute, provoqué la strangulation.

La police alertée a immédiatement ouvert une enquête, rendue difficile, du fait que les linges entourant le cadavre, sont usagés et ne portent aucune marque.

M. Baudart, commissaire de permanence, pria l'inspecteur Rossignol de transporter le petit cadavre à la Morgue où, plus tard, le médecin-légiste Fourmentin pratique l'autopsie. L'enfant, une fillette, était née viable et avait été étranglée à l'aide d'une manche de camisole de laine. La petite bouche était contractée, la langue collant au palais...

Le Parquet a été prévenu et a commis M. Mommessin, à l'effet d'ouvrir une information.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 27 Décembre 1929

Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 15 h. 58.
Lune : Lever à 4 h. 29 ; coucher à 13 h. 22.
Aujourd'hui : Saint-Jean. Demain : Saints Innocents.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites à la station de Lille le 26 Décembre 1929 à 18 heures :

Baromètre : 760 mil. 5 ; hausse depuis la veille à 9 heures : 15 mil. 5.
Thermomètre : Fronde : 4.8 ; minima : 4.3 atteint à 7 heures ; maxima : 9.0 atteint à 14 h.
Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 heures : 0 mil. 3 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du Ciel : peu nuageux.
Temps probable pour vendredi : frais, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps de nouveau médiocre, ciel couvert avec pluies, devenant ensuite très nuageux avec belles éclaircies et quelques averses ; vent de Sud-Ouest, 5 à 10 m. ; Température minimum en baisse de 4 degrés.

MARIAGE. — On annonce le prochain mariage de Mlle Marie-Jeanne Martin, de l'Opéra-Comique, fille de M. Martin, conseiller municipal de Lille, et de Madame, née Dupuis, avec M. René Bratcevich, Directeur Commercial, fils de Mme veuve Bratcevich.

La cérémonie aura lieu dans la plus stricte intimité à la mairie du 16e arrondissement, à Paris.

DEUIL. — Nous apprenons la mort survenue à Lille, 12, place Simon-Vollant, de Mme veuve Lefèvre, âgée de 62 ans. Elle était la mère de notre regretté ami et collaborateur Fernand Lefèvre, avocat, rédacteur judiciaire au « Réveil du Nord » décédé le mois dernier.

A la famille si cruellement éprouvée, particulièrement à M. Robert Lefèvre, qui fit également partie de la rédaction de notre journal, nous adressons nos bien vives condoléances.

Les funérailles de Mme veuve Lefèvre auront lieu lundi prochain.

— On annonce la mort à Bordeaux de Mme Charles Gazalet, femme du président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France.

L'exposé de M. Briand à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. BRIAND monte à la tribune. Il exprime d'abord sa répugnance physique à venir toujours répéter les grandes lignes de sa politique que les Chambres ont ratifiée par de nombreux votes. Inlassablement on revient sur les mêmes questions pour provoquer de nouveaux votes. Il ne pourra répondre aux mêmes critiques que par les mêmes arguments.

M. Briand rappelle alors comment il s'est efforcé d'organiser la paix et comment il a rencontré toujours la même résistance tenace, sous la forme de discours passionnés comme ceux de MM. Franklin-Bouillon et Mandel qu'il raille parce que ce dernier a quelque temps auparavant voté pour le gouvernement à la suite d'une discussion d'affaires étrangères.

Le traité de Locarno

Le ministre des Affaires étrangères fait valoir avec éloquence qu'en négociant le traité de Locarno, la France a eu toujours le souci de ne sacrifier aucune pelle nation. Ce n'est pas l'habitude de la France. (Vifs appl.)

On a prétendu que Locarno était une idée d'initiative allemande. En réalité elle a pris jour aux négociations de Cannes, quand M. Briand disait à l'Angleterre : « En garantissant la frontière du Rhin, ce n'est pas une frontière française que vous défendez, c'est la vôtre ». (Appl.)

Et après avoir affirmé qu'il a toujours fait une politique de vainqueurs, l'orateur expose qu'en Allemagne, sous le régime de la politique de coercition, les haines se développaient. C'est alors que le gouvernement français a cherché les possibilités d'accord avec l'Allemagne. Le plan Dawes a facilité cette tentative de rapprochement. La Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie ont été appelées à signer les pactes de Locarno et de Londres.

A la suite de ce règlement, il n'est pas un Polonais qui n'ait reconnu l'effort de la France.

La question de l'Alsace-Lorraine

M. Franklin-Bouillon a dit, ajoute M. Briand, que d'un côté il y avait la France qui appliquait loyalement les traités et d'un autre côté un pays qui ne songeait qu'à détruire ces traités. Pour savoir comment l'Allemagne apprécie ces traités, sachez que M. Hermann Muller lui-même, le chef du gouvernement allemand, a déclaré à la tribune du Reichstag : *La politique de Locarno et de Thoiry signifie la renonciation définitive à l'Alsace-Lorraine* (Applaudissements). Obtenir une telle adhésion à la clause la plus sensible du traité de Versailles, c'est intéressant.

Le ministre répond ensuite aux critiques de M. Franklin-Bouillon à propos des discours allemands prononcés à la réunion des délégués catholiques allemands et français. Il donne lecture du discours prononcé par l'orateur allemand mandaté, signifiant que ses compatriotes acceptent les conséquences de Locarno notamment en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine.

M. Briand enregistre donc de grands progrès de l'idée pacifique depuis Locarno.

La politique de paix

Puis, sur un ton de grande tristesse qui impressionne la Chambre, il ajoute qu'il doit faire l'aveu qu'il se rend compte de l'ébranlement dont souffre son œuvre de paix, car il reçoit des lettres de l'extérieur, des personnes qui doutent, puisqu'en France même cette œuvre est attaquée. « Comment des gens qui ont abominablement souffert de la guerre ne seraient-ils pas inquiets quand on leur dit qu'il y a à la tête du gouvernement des hommes imprudents qui les entraînent sous prétexte de paix ? » (Vifs applaudissements).

« C'est, ajoute-t-il, non avec que je fais sans crainte de me diminuer, mais malgré tout, tant que je pourrai je resterai à ma place pour soutenir cette politique. (Vifs applaudissements). J'irai, s'il le faut, dans le pays comme un pèlerin, faire entendre ma voix et j'espère trouver des accents convaincants en faveur de la paix. (Vifs applaudissements.)

Le pacte de Paris

« Je sais qu'il faut s'organiser. Je crois que si on veut la paix, il faut la préparer et je crois qu'il y a déjà quelque chose de changé. Les peuples n'ont plus la même impulsivité pour se battre. Déjà des peuples ont été arrêtés, des voix leur sont parvenues qui leur disaient : ne vous battez pas. On a fait taire les canons. C'est une victoire pour la paix. (Applaudissements), mais des pactes comme celui de Paris n'ont qu'une valeur morale. Ils clouent la guerre au pilori et disent : Arrachons-lui son masque de légalité, soufflettons-là. Oui, c'est un geste qu'il n'est pas difficile de ridiculiser, mais tout de même, ce geste c'est quelque chose quand toutes les nations se sont entendues pour le faire, pour garantir la paix. (Applaudissements.)

Il serait tragique de penser que les peuples qui ont signé un pareil pacte puissent un jour s'affronter ».

La conférence de La Haye

M. Briand répond ensuite aux critiques qui ont été adressées au gouvernement à propos de la conférence de La Haye parce que celle-ci a abouti encore à une réduction de la créance française. Oui, c'est possible, mais chacune des réductions au cours des négociations a rapproché des possibilités et le plan Young a cet avantage de faire disparaître la précarité de l'article 441 du traité de Versailles.

Et M. Briand conclut : Alors je viens vous dire comme le président du Conseil vous l'a demandé ce matin, de prendre vos responsabilités. Il n'y a rien de fait. Tout est à pied d'œuvre. La 3e zone n'est pas encore évacuée. Vous pouvez continuer à occuper la Rhénanie contrairement à des engagements pris, c'est encore possible. Mais nous voulons autre chose que des paroles de récrimination et des fagots d'épines. Il est temps que vous serviez les intérêts de la France. Là devant vos collègues, devant le pays, prenez la responsabilité d'une résolution constructive dans un vote conforme à votre doctrine, conforme à la leçon de droiture et d'honnêteté que nous a donné M. Mendel (Rires et applaudissements répétés sur la presque unanimité des bancs).

M. Briand est vivement félicité par les ministres et de nombreux députés quand il regagne sa place.

La grâce de M. Daudet

M. Fernand Boulsson annonce les interpellations de MM. Moutet et Cachin sur la demande de grâce en faveur de M. Léon Daudet et des condamnés politiques.

M. TARDIEU. — Le gouvernement demande le renvoi à la suite.

M. Marius Moutet rappelle alors les démarches faites auprès de M. Tardieu, par des hommes de Lettres et des hommes politiques, en faveur de la grâce de M. Léon Daudet. Il estime impossible de laisser passer cette grâce individuelle sans poser tout le problème des grâces politiques. « Je ne m'oppose pas à ce que M. Daudet soit autorisé à rentrer en France, ajoute-t-il, même s'il s'agit d'un exil volontaire, mais proposez une amnistie pour tous. » (Applaud. à l'extrême-gauche.)

M. Marcel Cachin rappelle ensuite les nombreux condamnés communistes qui ont accumulé des siècles de prison et des millions d'amende (exclamations). « Votre justice de classe ne nous étonnera pas, conclut-il ».

Déclarations de MM. Herriot et Daladier

M. Herriot prenant ensuite la parole explique qu'il n'est pas intervenu en faveur de M. Daudet au nom de son parti. « Je suis intervenu parce que j'étais l'homme le plus injurié du pays. Est-ce que des provocations au meurtre n'étaient pas publiées contre moi ? Je n'ai jamais pu m'habituer à la haine qui diminue l'homme (vifs applaudissements).

M. Herriot s'étonne de l'indignation de M. Moutet parce qu'il n'a pas attendu aujourd'hui pour dire qu'il serait scandaleux de permettre à Léon Daudet de reprendre sa polémique si on ne prenait pas aussi des mesures de grâce pour les condamnés communistes.

M. Herriot déclare longuement que s'il n'admet pas l'intolérence communiste qui interdit la pensée de s'exprimer librement, il ne veut pas cependant refuser aux communistes la liberté républicaine (vifs applaudissements).

Tout à l'heure il votera encore pour le vote prochain d'une large amnistie.

M. Herriot conclut qu'il ne songe qu'à réserver, conformément à la vieille tradition républicaine, le traitement de la liberté la plus audacieuse (applaudissements).

M. Daladier parlant de sa place, s'associe aux paroles de M. Herriot.

Intervention de M. Tardieu

M. TARDIEU, président du Conseil, monte à la tribune. « Le Gouvernement, dans sa déclaration ministérielle, a déclaré qu'il soutiendrait le projet de loi sur l'amnistie en faveur de certains condamnés alsaciens. Ce projet viendra à la rentrée, vous aurez le loisir d'en réclamer l'élargissement ».

Puis M. Tardieu fait observer que le droit de grâce appartient au Président de la République, sans aucune restriction, sous réserve, bien entendu, de l'approbation des ministres responsables.

« Cela vous permet, ajoute-t-il, une fois la grâce signée par le président de la République et contresignée par un ministre, d'interpeller, si la mesure ne vous convient pas. En tous cas, avant que la grâce ne soit rendue, il ne peut y avoir aucune intervention parlementaire. Je me conforme à tous les précédents, en demandant le renvoi à la suite. Je suis obligé de poser la question de confiance, mais je suis convaincu que je n'en ai pas besoin » (appl.)

Après une déclaration de M. Montigny, le président met aux voix le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Moutet, sur laquelle le Gouvernement a posé la question de confiance.

Le renvoi est voté par 303 voix contre 286.

La discussion d'une motion Herriot, Ury, Daladier, est ensuite ordonnée.

Vote d'une motion en faveur de l'amnistie

Cette motion est ainsi conçue : **La Chambre, résolue à statuer dans le plus bref délai sur le projet d'amnistie, dont le rapport lui a été distribué le 25 juillet 1929, invite le Gouvernement, en attendant, à proposer d'urgence dans l'esprit le plus large des mesures provisoires à l'égard des personnes visées dans le dit rapport.**

M. TARDIEU déclare ne faire aucune objection à cette motion, qui est votée à main levées, à l'unanimité.

Séance levée à 21 h. 15.

Un polonais s'est fracturé le crâne en tombant dans un escalier à Tourcoing

Un grave accident s'est produit à Tourcoing dans la nuit de mercredi à jeudi. Théodore Wonck, ouvrier maçon, sujet polonais, âgé de 31 ans, domicilié à Tourcoing, 69, rue de Guines, avait rendu visite à l'occasion du réveillon de Noël à son beau-frère. Ce dernier le nommé Cuick Michel, tanneur, demeure en garni 70, rue de l'Amiral-Courbet. Les deux parents passèrent ensemble une joyeuse soirée. Vers minuit et demi, comme Wonck quittait Cuick pour regagner son domicile, il manqua la première marche de l'escalier assez obscur. N'ayant pas pu s'accrocher à la rampe, le malheureux roula l'étage entier et resta inanimé au rez-de-chaussée. M. le docteur Deemet après avoir examiné Wonck, conclut à une fracture du crâne et le fit transporter d'urgence à l'hôpital civil où son état a été jugé désespéré. En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le blessé est encore dans le coma.

M. LANGERON, PREFET DU NORD, A VISITE LES USINES ROUBAISIENNES

M. le Préfet du Nord, accompagné de M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce et de M. Burlet, secrétaire général, a visité hier un certain nombre d'usines de Roubaix, afin de se documenter sur l'industrie roubaisienne, notamment les Etablissements Vandutryve et Cie, la Société Anonyme de Peignage, les Etablissements Motte-Bossut Fils, les Etablissements les Fils de César Pollet et les Etablissements Lemaire et Illiers.

Ces visites ont vivement intéressé M. Langeron et lui ont permis de se documenter d'une manière complète sur les différentes branches de la grande production textile.

L'application de la loi des Assurances sociales

M. Loucheur a reçu une délégation du Consortium textile de Roubaix-Tourcoing

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

M. Loucheur, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, a reçu, hier après-midi, une délégation du Consortium Textile, composée de MM. Wibaux, président ; Ley, administrateur délégué ; E. Rasson, Firmin Dubar et L. Tiberghien, administrateurs. La délégation est venue demander au ministre l'autorisation pour le Consortium d'appliquer par ses propres moyens les diverses modalités prévues par la loi pour les Assurances Sociales.

A l'issue de cette entrevue qui a duré plus d'une heure et demie, les délégués nous ont déclaré que M. Loucheur, avait écouté leur exposé avec la plus grande bienveillance, mais qu'il se réservait d'étudier les suggestions soumises avant de faire connaître ses conclusions.

Peu après, M. Loucheur nous a fait les déclarations suivantes :

« Je ne suis pas complètement d'accord, nous a-t-il dit, sur tous les termes de la proposition qui vient de m'être formulée par les représentants du Consortium du Textile.

« J'ai demandé des explications sur le système qu'ils envisageaient et notamment je leur ai posé la question de savoir comment avec un versement de 4 % ils pourraient obtenir les résultats que d'après les estimations, nous ne pourrions atteindre qu'avec 8 %.

» La conversation que je viens d'avoir a porté sur deux points précis : l'assurance-retraite et l'assurance-maladie.

« En ce qui concerne les retraites il ne peut y avoir de doute sur le chiffre nécessaire il envisage un système basé sur le principe de la répartition amiable qui exclut le système de la capitalisation prévu par la loi.

» Je leur ai demandé s'ils appuyaient leurs suggestions sur des calculs précis et je leur ai montré que si pendant les premières années leurs conceptions présentaient un certain avantage, elles deveniaient par la suite très onéreuses pour arriver, dans une vingtaine d'années, à peser très lourdement sur l'industrie.

» Pour l'assurance-maladie, le Consortium estime qu'en gérant lui-même la caisse patronale il diminuerait les frais de gestion.

» J'ai fait remarquer sur ce point que dans le rectificatif de la loi actuellement en instance devant le Sénat, ou arrivait à un résultat analogue de prospérité puisqu'on laissait la gestion aux sociétés de secours mutuels et que les économies faites par ces sociétés leur appartenaient. Ils ont même le droit d'employer les 3/4 des économies ainsi réalisées à diminuer les cotisations de leurs membres.

» D'autre part, le Consortium demande que tous ses ouvriers soient inscrits à la caisse générale patronale.

« Nous avons longuement discuté sur ce point, car cette modalité est en contradiction formelle avec le système fondamental de la loi qui, tout au contraire, laisse l'assujetti libre de choisir la caisse à laquelle il veut cotiser. J'ai d'ailleurs demandé aux délégués de faire parvenir les statuts de la caisse existante afin de leur indiquer les modifications qui devront y être introduites pour fonctionner conformément à la loi.

» En résumé, a terminé le ministre du Travail, cet échange de vues a été très cordial et utile et fort intéressant sur certains points. J'ajoute que la délégation s'est montrée entièrement disposée à aider de tout son pouvoir à l'application de la loi.

» Quant à moi j'estime que la délégation m'a apporté des suggestions intéressantes à étudier et même à retenir. Mais étant donné l'importance de la première il ne m'est pas possible de me prononcer avant d'avoir étudié toutes ces suggestions de façon approfondie. »

Avant de terminer l'entretien, M. Loucheur nous a fait connaître qu'il avait reçu de nombreux télégrammes émanant d'organisations syndicales patronales et ouvrières, dont le point de vue était différent de celui exprimé par le Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing.

Une protestation de la Chambre intersyndicale des voyageurs, représentants, etc.. de Roubaix Tourcoing

Au sujet de cette entrevue, MM. Louis Hantson et Emile Salomon, secrétaires de la Chambre intersyndicale des voyageurs, représentants, techniciens et employés de Roubaix-Tourcoing et environs, ont adressé à M. Loucheur, ministre du Travail, un télégramme disant en substance :

« La presse annonce votre entrevue avec M. Ley pour nouveau projet application assurances sociales. Au nom trois mille membres Chambre intersyndicale des voyageurs, représentants, techniciens et employés de Roubaix-Tourcoing avons confiance votre esprit de justice pour empêcher mainmise sur liberté travailleurs. »

Le scandale financier de Paris-Plage

Une nouvelle plainte déposée par un Hellemmois

Quand dans Paris-Plage fut connue la nouvelle du déclenchement de l'affaire d'escroqueries reprochée au banquier Valéry Rouge, ce dernier afficha une certaine morgue allant même jusqu'à gogueuarder devant les agents de police. Il pensait avoir arrangé son cas avec le remboursement des fausses traites retirées de la circulation.

Mais maintenant qu'il a goûté de la geôle, il a beaucoup changé, à tel point que l'autre jour en effectuant une tournée de surveillance, le gardien de prison le trouva affalé, tombé en syncope.

Une nouvelle plainte est parvenue à M. Mommessin, juge, chargé de l'instruction. Elle émane d'un habitant *d'Hellemmes*, M. D. J. qui en est pour près de 5.000 fr. Rouge subira son premier interrogatoire jeudi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le procès de l'Italien Pavan assassin du fasciste Savorelli a commencé aux Assises de la Seine

Hier, devant la Cour d'Assises de la Seine, a comparu l'Italien Alois Pavan, qui, le 14 mars dernier, boulevard Magenta, à Paris, au 4e étage d'un immeuble, tua de trois coups de revolver, M. Angelo Savorelli.

Crime politique : la victime, M. Savorelli était, en effet, un militant qui fut mêlé aux querelles des italiens actuellement à Paris. M. Savorelli, notoire républicain, avait pris part au fameux complot contre le colonel Macia. Cependant, après son mariage, il semble, dit l'acte d'accusation, qu'il ait évolué vers le fascisme. Il se trouvait encore, le 14 mars, jour où il fut tué, chez M. Seracchioli, de qui les tendances fascistes sont connues. Les anciens amis de M. Savorelli se méfiaient de lui, continue l'acte d'accusation. Ils le tenaient pour un agent provocateur. Ils l'accusaient nettement de trahison. Et, au moment où Savorelli fut frappé à mort, il passait pour « un mouchard dont les jours étaient comptés ».

Le réquisitoire définitif examine le passé du meurtrier. Alois Pavan, émigré italien, 26 ans et militant de la politique, il fut secrétaire d'un groupement de jeunesses républicaines et reçut, au cours d'une bagarre, un coup de feu dans le coude, ce qui nécessita l'amputation du bras. Sans ressources, Pavan vécut quelques temps à Trévise, puis il se réfugia en France où il eut une existence misérable. C'est là qu'il lia connaissance avec un secrétaire de Bourse du Travail, un nommé Zucca. Ce Zucca, émigré italien lui aussi, passait pour être devenu un agent fasciste. A la suite de son amitié avec Zucca, Alois Pavan devint suspect à son tour aux organisations antifascistes et fut violemment attaqué par les journaux républicains. Est-ce pour reconquérir la confiance des antifascistes que Pavan se décida à concevoir le meurtre de M. Savorelli et à l'exécuter ? C'est la thèse que soutiendra le Ministère public.

A cette accusation, Pavan réplique en niant la préméditation de son acte. Il s'était rendu, a-t-il toujours affirmé à l'instruction, chez M. Séracchioli pour lui demander des explications. Lorsque M. Savorelli, qu'il considérait comme « l'incarnation de l'espionnage fasciste » vint lui ouvrir la porte, il ne put maîtriser sa colère et saisissant un revolver qu'il portait toujours sur lui, il fit feu à trois reprises.

L'audience d'hier fut d'abord occupée par l'interrogatoire de l'accusé. Celui-ci, au sujet de la scène du meurtre, a notamment déclaré :

« J'ai tiré sur Savorelli après l'avoir parfaitement reconnu, car j'ignorais qu'il était là. Je n'avais pas mon revolver à la main. Mais en reconnaissant Savorelli, j'ai pris mon arme et j'ai tiré » (sensation).

Le Président a ensuite cherché à savoir — mais en vain — si l'assassin avait eu des complices. Puis on entendit les premiers témoins. M. Séracchioli chez qui se produisit le drame a déclaré qu'il croyait que Pavan était venu chez lui pour tuer quelqu'un. L'audition d'autres témoins n'apprit rien de nouveau. Aujourd'hui, suite des débats.

LISEZ TOUTES LES SEMAINES
LES SPORTS DU NORD
grand organe d'informations régionales
Abonnement : Un an, 10 fr. ; 6 mois, 5 fr. 50

Un grave accident de tramway à Roubaix

Voulant monter pendant la marche, un ouvrier belge roula sous la remorque et eut les jambes sectionnées. Il a succombé peu après à ses horribles blessures.

Hier, jeudi, vers 11 h. 30, un tramway faisant le service de la Gare de Roubaix à la frontière belge, vers Herseaux, venait d'arrêter à l'arrêt obligatoire, au lieu dit « La Laboureur ». Il se composait d'une motrice actionnée par le wattman Leschevin Paul, 28 ans ; receveur M. Hector Nolf, 39 ans et d'une remorque, receveur M. Louryck François, 26 ans.

Dans le même moment, stationnait devant le bureau d'octroi, un tombereau de la maison Carette-Duburcq, pendant que le conducteur de ce véhicule remplissait les formalités auprès des agents de l'octroi de Roubaix.

Ce bureau d'octroi est attenant à un terrain vague aux abords mêmes du Pont du Laboureur, où court la ligne ferrée de Tourcoing à Asq.

A l'instant précis où le signal, régulièrement donné, le car B était en marche, un homme que nul n'avait aperçu, débouchant de derrière le tombereau et prenait son élan pour sauter en voltige sur la plate-forme arrière de la motrice.

Des cris de douleur

Que se passa-t-il en cet instant bref comme un éclair ? On ne l'a pas encore établi, mais le malheureux soit qu'il ait pris mal son élan soit qu'il ait donné entre l'arrière du tombereau qui stationnait, roulait sous la motrice et des cris de douleur se faisaient entendre. Cependant, un voyageur qui venait de descendre, se rendant compte du danger que courait l'imprudent, avait crié : « Attention ! Ne montez pas ainsi ! ».

Le convoi stoppa immédiatement. Les employés du tramway et des voyageurs, se précipitèrent au secours de la victime qui gisait la face contre le sol.

Les roues de droite de la remorque avaient passé sur les jambes, qui étaient sectionnées au-dessus des genoux et qui ne tenaient plus que par quelques lambeaux de chair.

Le malheureux, râlant, perdant abondamment son sang, fut transporté dans un café voisin, dans un état lamentable.

Un agent de police se mit en quête d'un médecin, pendant que du dépôt de tramways tout proche, on téléphonait pour demander d'extrême urgence, la voiture d'ambulance de la Fraternité.

Celle-ci ne tarda pas à arriver sur les lieux. Elle achemina la malheureuse victime vers l'Hôpital. Hélas ! elle y décédait à peine arrivée, à 13 heures.

C'est un nommé Duponchel Victor, 52 ans, soigneur aux Etablissements Allart, Rousseau et Cie, 173, boulevard Gambetta, à Roubaix. Il se rendait à son domicile, à Bossuyt (Belgique). Ses patrons ne s'expliquent pas qu'il se trouvât à l'arrêt du Laboureur, à 11 h. 30.

M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, ouvrit une enquête. Il recueillit des témoignages qui ne laissent aucun doute sur l'acte imprudent dont M. Duponchel a été victime.

Le Parquet de Lille a été immédiatement informé et mis en possession du rapport établi par M. Fischer.

E. B.

Roubaix
BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9.54) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

TENTATIVE DE SUICIDE

Un jeune homme à l'allure étrange et bizarre se promenait hier matin sur la berge du canal, quai de Toulon, et, brusquement se jeta dans l'eau. Des passants ayant remarqué le geste désespéré, se dirigèrent immédiatement vers l'endroit où l'homme se débattait dans l'élément liquide et lui portèrent secours sous la forme d'une gaffe.

Ce bain froid fut d'un salutaire effet pour le jeune homme et un revirement se produisit probablement dans ses intentions, car il s'agrippa fortement à la perche et put ainsi être sorti de l'eau sans grand dommage, mais transi de froid.

Conduit dans un café voisin, on lui administra un cordial, puis il reçut ensuite les soins de M. le docteur Jacquemont, qui le fit diriger sur l'Hôpital de la Fraternité.

L'état du désespéré, un nommé Kreint Louis 23 ans, rue Franklin, 54, n'est pas inquiétant.

MORT A LA TACHE

Hier, vers 15 h. 30, le travail battait son plein à l'usine Hannart frères et Cie, 53, rue du Moulin et M. Delfosse Désiré, demeurant rue Malplaquet cour Derycke, 2, travaillant dans l'établissement, vaquait à ses occupations.

Soudain, pris d'un malaise subit, il s'affaissa sur le sol. Ses camarades de travail se portèrent immédiatement à son secours mais hélas, tout soin était inutile, car la mort avait déjà fait son œuvre.

M. le docteur Lekleffre, requis pour constater le décès, attribue la mort à une embolie cardiaque. Le corps du défunt a ensuite été transporté à son domicile.

DEUX PIECES DE TISSUS DISPARAISSENT

Au cours de la journée de mardi, des ouvriers de la maison Vaicke et Cie, entrepreneurs de transports, 61, rue de la Gare, à Roubaix, chargeaient sur un camion de cette firme, des pièces de tissus provenant des établissements Taelpaert, négociants en tissus, 32, rue du Grand Chemin, à Roubaix.

Plusieurs ouvriers se trouvaient sur le camion, arrêté face aux établissements Taelpaert et effectuaient le chargement, lorsque l'on s'aperçut que deux pièces de tissus, d'une valeur de 1.000 francs avaient été enlevées.

Comment se sont-elles envolées ? On ne le sait pas encore exactement, mais l'enquête ouverte l'indiquera probablement bientôt.

M. Martagne, directeur de la maison Vaicke et Cie est allé se plaindre à M. Walter, commissaire du 2me arrondissement, qui recherche activement le ou les auteurs de ce vol.

UN SEXAGÉNAIRE RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Un accident qui aurait pu être grave, s'est produit hier matin, rue de l'Epeule, face au N° 53. M. Maurice Lenoir, 69 ans, demeurant rue de la Perche, cour Briet, 17, traversait la chaussée. Son âge aidant, le vieillard ne vit-il pas arriver une automobile ou encore ne l'entendit-il pas. On ne sait. Toujours est-il qu'une voiture pilotée par M. Bertrand Clément, 36 ans, chauffeur au service de M. Lauwers, entrepreneur de transports, rue de l'Alouette, 58, tamponna le vieillard et le renversa violemment sur la chaussée.

Relevée immédiatement et transportée dans une maison voisine, la victime fut visitée par M. le docteur Desrousseaux, qui releva de nombreuses contusions à la face et à la jambe gauche.

M. Lenoir a été admis à l'hôpital de la Fraternité, sans que ses blessures présentent aucun caractère de gravité. Sur sa demande, il a ensuite été reconduit à son domicile.

M. Walter, commissaire de police du 2me arrondissement, a ouvert une enquête, afin d'établir les responsabilités de cet accident.

LE COFFRET AVAIT ÉTÉ CHANGÉ DE PLACE

Ces jours derniers, Mme Loucheur, née Anne Michel, 39 ans, demeurant 321, Grande Rue, se présentait devant M. Walter, commissaire de police du 2me arrondissement et déclarait qu'un coffret contenant des titres, des bijoux, ainsi que des papiers d'affaires, lui avait été enlevé. Aucune trace d'effraction n'avait pu être relevée et ce vol présentait un caractère mystérieux.

Des recherches furent entreprises. De son côté, Mme Loucheur ne restait pas inactive et effectuait des fouilles dans tous les meubles

FEUILLETON DU 27 DECEMBRE 1929. — N° 41

le mendiant du bois noir

PAR ETIENNE MICHEL

— Oh ! mademoiselle, excusez-moi d'avoir ravivé une douleur aussi fraîche... Je vous plains de tout mon cœur.

Madette, en effet, se souvenait d'être venue à Saint-Just, l'année précédente, en compagnie de Jean. C'était par un dimanche de mai, pareil à celui-ci, aussi calme, aussi ensoleillé. Le souvenir de sa promenade était encore si présent à sa pensée, qu'elle se rappelait les conversations qu'elle avait eues à tel ou tel endroit de la route, où elle passait aujourd'hui, toute seule, à côté d'un inconnu qui avait pour elle de si étranges prévenances.

A la suite des coureurs, l'automobile avait atteint Saint-Rambert, où un brave garde champêtre formait à lui seul le service d'ordre, et prit la route qui mène à Chambles.

Au milieu d'une vallée sauvage, la Loire déroulait son ruban d'argent.

Sur la route montueuse qui serpentait le long de la colline, les coureurs donnaient à présent l'impression d'être un long chapelet, dont chaque grain, de couleur différente, était uni à l'autre par le maillon d'acier d'une bicyclette.

— Pas de danger qu'il y en ait un qui s'échappe ! affirma l'oncle Toine. La course est trop longue pour qu'ils courent déjà leurs chances. Le grand drame de la route — comme disent les sportifs, qui n'y vont pas, comme expressions, avec le dos de la cuillère — se jouera dans la montée de la Croix-de-Montvieux, à la seconde boucle. C'est là que le vainqueur doit prendre son avance et pas avant !

Un silence général accueillit ces paroles.

— Qu'en dis-tu, Janeton ? demanda-t-il à Mme Gattet, très vexé de ne pas être approuvé de ses auditeurs.

— Peut-être bien, répondit la vieille dame.

René de Laisy était devenu aussi soucieux que sa voisine.

— Que peut-il y avoir eu de si triste dans la vie de cette jeune fille ? pensa-t-il. Quel rôle ai-je l'air de jouer dans cette comédie ? « Monsieur » Wyoming désire que j'épouse Madeleine Gattet ! Soit... Cette perspective m'est assez agréable, car cette fillette est gentille et d'une beauté discrète, — comme je les aime. Elle sera riche un jour. Peut-être. Je n'en disconviens pas. Mais d'où lui viendra sa richesse ? A quel prix l'acquerra-t-elle ?... Voilà la question principale — l'unique ! — que je tiendrai à poser à Wyoming la première fois que je le verrai... Il y a un mystère là-dessous. C'est clair. Ça se devine... M. Chautin est le plus brave des hommes, mais il donne l'impression d'être un ouvrier qui a réussi... Mme Gattet, elle, paraît la plus simple des femmes, avec un air distingué qui me surprend assez, chez cette demi-bourgeoise. Ni l'un ni l'autre ne me semblent pas riches à millions. Alors ?... Il y a quelque chose qui m'échappe !...

La voix de M. Chautin le tira tout à coup de sa rêverie.

— Dites donc, de Laisy ? Vous n'avez pas soif ?

René ne put s'empêcher de sourire :

— Bah ! un petit porto ne ferait peut-être pas de mal dans le tableau ! répondit le jeune homme.

— C'est bien ce que je voulais vous dire ! Il est onze heures et demie passées. On pourrait peut-être, avant la descente, brûler la politesse à tous les coureurs et leur montrer par A+B qu'une limousine est plus pratique et plus rapide qu'une bicyclette pour descendre au Pertuiset.

— Ah ! bon... Alors, je vais gazer !

L'automobile remonta avec aisance les autres voitures qui suivaient la course et, un à un, dépassa les routiers qui, en file indienne, le dos courbé, les mains crispées au guidon de leur machine, comme aux cornes d'un animal apocalyptique, peinaient le long de la rude montée.

— Tu as vu, Madette, fit remarquer M. Chautin, « le mien » est second !

La jeune fille se retourna, intriguée :

— Comment, « le tien » ?

— Oui, le n° 13, celui qui a mes freins !...

Un éclat de rire accueillit ces paroles.

— Pourvu qu'ils ne fonctionnent pas trop bien, tes freins, à la descente, et qu'ils ne retiennent pas « ton » coureur !... répondit Madette.

— Plaisante, ma fille, répliqua l'oncle Toine, vexé. Les freins, c'est primordial dans une bécane. Vous vous en rendrez compte, de Laisy, lorsque vous aurez votre vélo de tourisme !...

L'auto dévalait maintenant à toute vitesse le long de la longue et sinueuse descente qui aboutit au Pertuiset.

— Après le pont, vous tournerez à droite, hein de Laisy ! recommanda l'oncle Toine. Je vous ferai signe devant le restaurant où nous devons déjeuner !

Vingt minutes plus tard, la voiture stoppait devant ce fameux restaurant.

Tandis que René garait l'automobile, M. Chautin, suivi de Mme Gattet et de Madette, entra dans la salle.

Le restaurateur se précipita au-devant de lui, obséquieux, la serviette à la main.

— Bonjour, Monsieur Chautin, lui dit-il avec un sourire commercial. Vous allez bien ?... Tout est prêt... Quatre couverts commandés vendredi soir par téléphone.

L'oncle Toine jeta à l'hôtelier un regard courroucé.

— Des portos, d'abord !... Et bien frais, surtout !...

Madette avait reçu au cœur